

**Direction de l'Economie,
Du Commerce et de l'Artisanat**



**Marché de l'Artisanat
Appel à candidatures 2024
Période de dépôt : 2 juin au 10 septembre 2025**

**APPEL A CANDIDATURES - MARCHE DE L'ARTISANAT
TOUS DOMAINES**

**TOUTES CATEGORIES : équipements et accessoires de la maison, mode, soins et
accessoires, monde de l'enfant**

Les fondamentaux du marché de l'Artisanat

Installé depuis 1997, le marché de l'Artisanat est dédié à la vente d'objets de fabrication artisanale. Le marché est un lieu de présentation de produits faits à la main et de valorisation des métiers de l'artisanat par un lien direct aux visiteurs. La Ville de Lyon est particulièrement attentive à l'esprit authentique et sincère de cet espace de rencontre et de promotion des métiers de l'artisanat. La revente, même d'objets assemblés, sublimés ou décorés à l'exclusion des objets issus du « réusage et de l'upcycling » est formellement interdite sur le marché de l'Artisanat. L'ensemble des pièces demandées au dossier visent à évaluer ces différents aspects.

Les modalités d'exposition sur le marché de l'Artisanat

La tenue du marché de l'artisanat est hebdomadaire - tous les dimanches de 8h à 14h et se situe sur la promenade Annie et Régis Neyret le long du quai de Bondy entre la place E. Fousseret et la rue Octavio Mey, Lyon 5ème. Le marché est ouvert uniquement aux artisans professionnels (affiliation à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou à la Mutualité Sociale Agricole). L'assiduité est fixée à une présence obligatoire toutes les 5 semaines sous peine de radiation. Le marché de l'artisanat est installé dans la continuité du marché de la création qui est dédié à l'exposition des créations originales d'artistes et d'artisans d'art.

Expérimentation : pour contribuer à diversifier l'offre sur ce marché et dans une logique expérimentale, cet appel à candidatures est ouvert aux associations d'artisans créateurs. Ainsi, une association d'artisans créateurs qui serait retenue sur un emplacement pourra le mettre à la disposition de ses adhérents qui devront l'occuper dans les mêmes conditions qu'un artisan seul en respectant strictement le règlement, notamment l'assiduité, les horaires, les conditions d'installation sur l'emplacement et l'objet.

L'attribution des places par abonnement fixe sur le marché de l'artisanat est réalisée uniquement par appels à candidature précisant le type de produits attendu, le nombre d'emplacement(s) à pourvoir et les pièces à fournir. Le présent appel à candidature concerne les :

**EQUIPEMENTS & ACCESSOIRES DE LA MAISON
MODE, SOINS & ACCESSOIRES
MONDE DE L'ENFANT**

Avant de candidater et si vous ne connaissez pas déjà le marché, nous vous invitons à vous déplacer sur place un dimanche matin. Vous trouverez également en ligne sur lyon.fr le règlement du marché de l'Artisanat à lire attentivement avant de candidater et la délibération en vigueur fixant les tarifs (délibération annuelle).

1/ Objet du présent appel à candidature

- ⇒ **Type de produits : TOUS DOMAINES**
- ⇒ **Nombre d'emplacement(s) :** environ 40 emplacements en abonnement fixe sont à pouvoir – un emplacement correspond à un linéaire de 2 mètres.

Les candidatures peuvent concerner un emplacement ou deux, soit 2 ou 4 mètres linéaires. Merci de préciser dans la fiche de renseignement le nombre de mètres souhaités.

Les questions peuvent être posées par mail uniquement :

decacsaccueil.messagerie@mairie-lyon.fr

2/ Modalité de dépôts des candidatures

Les candidatures sont à envoyer par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse suivante :

Ville de LYON – Direction Economie Commerce et Artisanat, 1 place de la Comédie 69205
Lyon Cedex 01 (objet : candidature Marché de l'Artisanat)

Date de début des candidatures : 2 juin 2025

Date de fin des candidatures : 10 septembre 2025

Date prévisionnelle de notification des réponses : 17 septembre 2025

Installation et démarrage de la facturation à compter du 1^{er} octobre 2025

3/ Critères de sélection des candidatures

| Critères | Points |
|--|------------|
| Parcours de l'artisan et savoir-faire : authenticité/sincérité du travail artisanal, technicité du geste | 60 |
| Ancienneté sur le marché (pour les candidats déjà inscrits au rappel) | 15 |
| Compatibilité / diversité avec l'ensemble du marché | 15 |
| Capacité à exposer sur l'espace public (visuels et matériel d'exposition) | 10 |
| Total | 100 |

4/ Stationnement

Les conditions de stationnement sont particulièrement complexes dans cette zone de la ville, il est nécessaire, avant de candidater, d'anticiper cette question (véhicule moins volumineux, matériel maniables et légers, dépose,...).

5/ Emplacements

Les emplacements à pourvoir sont les suivants :

96-99 ; 100-106 ; 116-117 ; 126-129 ; 157-160 ; 196-197 ; 200-210 ; 218-219 ; 222-223 ; 300-301.

(96-99 signifie 96 à 99 donc 96, 97, 98 et 99)

Vous pouvez émettre un vœu d'emplacement, néanmoins la distribution des emplacements reste à la discrétion de la Ville de Lyon.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE
MARCHE DE L'ARTISANAT**

| | |
|------------------------------|--|
| NOM | |
| PRENOM | |
| ADRESSE | |
| TELEPHONE FIXE | |
| TELEPHONE PORTABLE | |
| E-MAIL | |
| N° carte (si déjà au rappel) | |
| RAISON SOCIALE | |
| STATUT (CMA/CAGRI) | |
| N° SIRET ou SIREN ou RM | |

Je souhaiterais un emplacement de :

- soit 2 mètres linéaires
- soit 4 mètres linéaires

En fonction des différentes demandes déposées et des dossiers retenus, la Ville de Lyon pourra répondre favorable à la demande de linéaire ou proposer un linéaire moins élevé.

Détails des produits exposés et mis à la vente :

Domaines des produits vendus :

- Equipements et accessoires de la maison
- Mode, soins et accessoires
- Monde de l'enfant

- 461 - TOURNAGE SUR BOIS
- 462 - VANNERIE ARTISANALE
- 463 - VERRERIE SOUFFLEUR DE VERRE
- 464 - VETEMENTS CREATION
- 465 - VITRAUX
- 466 - VITRINES MINIATURES
- 467 - SACS, LAMPES ARTISANAUX
- 468 - INSTRUMENTS DE MUSIQUE ARTISANAUX

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

Détailler le type de matériel utilisé pour exposer (nature, dimension,...) :

- J'ai bien pris connaissance du règlement du marché de l'Artisanat, des modalités de taxation et des tarifs en vigueur et je les accepte.

Date :

Signature :

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">LISTE DES PIÈCES A FOURNIR MARCHÉ DE L'ARTISANAT</p> |
|--|

Les pièces administratives de la candidature :

- une copie de la pièce d'identité recto et verso indiquant la nationalité française ou ressortissant.e d'un État membre de la C.E.E, ou carte de résident pour les étrangers ;
- une photo d'identité en couleur (pas de photo imprimée) ;
- un justificatif de statut :
 - o attestation d'inscription à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat datant de moins de trois mois et la carte de commerçant ambulant ;
 - o attestation d'inscription à la Mutualité Sociale Agricole datant de moins de 3 mois et la carte de commerçant ambulant ;
- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle pour l'activité de commerçant ambulant ;
- la fiche de renseignement dûment remplie ;
- la fiche de prélèvement automatique SEPA signée / RIB.

Pour le ou la conjoint.e collaborateur.rice : fournir les pièces visées ci-dessus mentionnant le nom du conjoint.

Pour le salarié : fournir les pièces visées ci-dessus et une attestation de travail datant de moins de trois mois.

Les pièces techniques de la candidature :

- présentation écrite du parcours de l'artisan et de son savoir-faire ;
- une déclaration sur l'honneur stipulant que les objets exposés résultent d'une production artisanale, faits à la main par la personne qui candidate et/ou ses employés ;
- un minimum de 6 photos des différents produits ;
- un ou plusieurs visuels de stand de vente installé ;
- le détail du matériel d'exposition utilisé.

L'ensemble des pièces vous seront rendues à l'issue de la période d'analyse des candidatures.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2024

Délibération n° D_24_0899

Conseil(s) d'arrondissement(s) saisi(s) pour avis : 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e
Commission saisie pour avis : Emploi - Economie durable - International - Tourisme
Commission(s) consultée(s) pour information :

Objet : Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2025

Direction : Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Madame Camille AUGEY

Date de convocation du Conseil municipal : 5 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 73

Délibération publiée le : 16 décembre 2024

PRESIDENT : Monsieur Grégory DOUCET

SECRETAIRE ELU : Madame Sophia POPOFF

PRESENTS : Mme ALCOVER, Mme AUGEY, M. BERZANE, M. BILLARD, M. BLACHE, M. BLANC, Mme BLANC, Mme BORBON, M. BOSETTI, Mme BOUAGGA, Mme BOUZERDA, Mme BRAIBANT THORAVALE, Mme BRUVIER HAMM, Mme CABOT, M. CHAPUIS, M. CHEVALIER, Mme CONDEMINE, Mme CROIZIER, M. DEBRAY, Mme DELAUNAY, Mme DE LAURENS, Mme DE MONTILLE, Mme DESRIEUX, M. DOUCET, M. DRIOLI, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme DUBOT, M. DURAND, M. DUVERNOIS, M. EKINCI, Mme FERRARI, Mme FRÉRY, Mme GAILLIOUT, M. GENOUVRIER, Mme GEORGEL, M. GIRAUD, M. GIRAULT, M. GODINOT, Mme GOUST, M. HUSSON, M. KÉPÉNÉKIAN, M. KIMELFELD, Mme LEGER, M. LÉVY, M. LUNGENSTRASS, M. MAES, M. MICHAUD, M. MONOT, Mme NUBLAT-FAURE, M. ODIARD, M. OLIVER, Mme POPOFF, M. PRIETO, Mme PRIN, M. REVEL, Mme ROCH, M. SOUVESTRE, Mme TOMIC, M. VASSELIN, Mme VERNEY-CARRON, Mme VIDAL, M. VIVIEN, M. ZINCK.

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : M. HERNANDEZ, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHAI (pouvoir à M. VIVIEN), Mme RUNEL (pouvoir à M. PRIETO), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à M. BERZANE), Mme HENOCQUE (pouvoir à M. GODINOT), Mme PERRIN (pouvoir à M. CHAPUIS), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), Mme MARAS (pouvoir à M. REVEL), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. BILLARD).

Délibération n° D_24_0899

Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2025

Le Conseil municipal,

Les marchés forains sont un élément majeur du tissu commercial lyonnais avec 77 marchés sur l'ensemble de la ville représentant plus de 130 tenues par semaine.

Conformément aux dispositions de l'article 28 du règlement général des marchés, les tarifs des droits de places et droits annexes acquittés par les commerçants des marchés forains sont fixés par la Ville de Lyon après consultation des syndicats professionnels.

En 2023, à la suite notamment d'une hausse générale des coûts, en particulier celui de l'électricité, une augmentation annuelle de 2 % a été appliquée sur les tarifs et de 15 % sur le tarif électricité.

En 2024, une hausse de 2 % a été appliquée sur les tarifs des places et de l'électricité.

Afin de prendre en compte la hausse générale des coûts, il est nécessaire de maintenir un fonctionnement classique de réévaluation annuelle des tarifs. Compte-tenu de l'importance des marchés dans l'approvisionnement alimentaire des habitants, la Ville de Lyon fait cependant le choix de limiter au maximum la hausse et d'absorber l'essentiel de l'augmentation des dépenses.

A compter du 1^{er} janvier 2025, sur la base des tarifs votés par délibération 2023-0646 du 21 décembre 2023, il est proposé une nouvelle définition de tarifs déclinée comme suit :

- Une hausse de 3 % du tarif abonnés ;
- Une hausse de 3 % du tarif journalier par mètre linéaire pour tous les marchés, arrondi au dixième le plus proche. En effet, le paiement des tarifs journaliers intervenant le plus souvent en espèces, cette règle d'arrondi est nécessaire afin d'éviter de nombreuses manipulations de pièces de centimes ;
- Pas d'augmentation des tarifs d'électricité.

Ainsi les nouveaux tarifs sont fixés comme suit :

I - Marchés alimentaires

1 - Tarif journalier du mètre linéaire (ml) applicable soit à un commerçant non abonné, soit à une extension de métrage pour un abonné

| | Semaine Tous les marchés | Samedi et dimanche Tous les marchés | Marché couvert Etats-Unis | |
|-------------------------|--------------------------------|--|---------------------------|--------|
| | | | Semaine | Samedi |
| Droit de place du ml | 1.40 € | 2,70 € | 2,70 € | 5,50 € |

Droits annexes d'électricité : 3,50 € : forfait journalier par commerçant.

2 - Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois

| | | Droits de place | Droits annexes d'électricité |
|---|---|-----------------|------------------------------|
| | | des 2 ml | |
| Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7) | Bio place Henri, Guichard <i>mardi</i> , Martyrs de la Résistance, Commandant Arnaud, Bio Croix-Rousse, Ménival <i>mercredi</i> , Ménival <i>vendredi</i> , boulevard des Castors, Champvert, bio Saint Jean, César Geoffroy, Roger Salengro <i>samedi</i> , Saint Rambert, Bio Vaise, place Schönberg, Victor Augagneur après-midi, Loucheur après-midi, Abbé Pierre après-midi, A. Courtois bio après-midi, Fourcade après-midi, Place des Pavillons, Industrie | 7,50 € | 3,25 € |
| | Place Carnot, Producteurs de pays, Guichard <i>dimanche</i> , Ménival <i>dimanche</i> , Montgolfier, Mermoz Sud, Duchère Balmont | 10,80 € | |
| Marchés à abonnement bihebdomadaire (2j/7) | Bayard, Camille Flammarion, Les Anges, Bellecombe, Ambroise Paré, Belleville, Roger Salengro <i>mercredi et dimanche</i> , Duchère Sauvegarde, Croix-Rousse <i>Mercredi-Jeudi</i> | 12,30 € | 6,00 € |
| | Montchat, Bénédicte Teissier, Tête d'Or, Jean Macé ; Croix-Rousse <i>mardi-vendredi</i> , Croix-Rousse <i>samedi-dimanche</i> | 20,20 € | |
| Marchés à abonnement trihebdomadaire (3j/7) | Saint Antoine <i>mardi-mercredi-jeudi</i> , Victor Augagneur <i>mardi-mercredi-jeudi</i> , Gabillot, Jean-Jaurès, Général André | 18,50 € | 8,70 € |
| | Saint Antoine <i>vendredi-samedi-dimanche</i> , Victor Augagneur <i>vendredi-samedi-dimanche</i> , Saint Louis, Ambroise Courtois | 30,30 € | |
| | Marché couvert des Etats-Unis | 58,80 € | |
| Marché à abonnement 6j/7 | Petite place de la Croix-Rousse | 50,10 € | 17,40 € |

II - Marchés de produits manufacturés

1 - Tarif journalier du mètre linéaire applicable soit à un commerçant non abonné, soit à une extension de métrage pour un abonné : 1,40 €.

2 - Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois

| Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7) | |
|---|---|
| Cours Bayard, Montchat, Guichard, Martyrs de la Résistance, Victor Augagneur, Point du Jour, Ambroise Paré, Mermoz Sud, Général André, Belleville | Saint Antoine, Carnot, Croix-Rousse, Ménival, Jean-Jaurès, Etats-Unis, Ambroise Courtois, Duchère Balmont, Roger Salengro |
| 7,50 € | 8,00 € |
| Marchés à abonnement bihebdomadaire (2j/7) | |

Jean Macé : 14,00 €

III - Marchés divers

1 - Tarif journalier du mètre linéaire applicable soit à un commerçant non abonné, soit à une extension de métrage pour un abonné :

| | | Droits de place du ml |
|------------------------------|---|-----------------------|
| Marchés hebdomadaires (1j/7) | Artisanat et Métiers d'Art, Création, Livres anciens Croix-Rousse, Livres anciens Carnot, Timbres | 1,40 € |
| Marchés bimensuels (2j/mois) | Livres anciens Ambroise Courtois Livres anciens Lyautey Livres anciens Raspail Livres anciens Saint Jean | 1,40 € |
| Marchés mensuels (1j/mois) | Livres anciens Jean Macé | 1,40 € |
| | Livres anciens marché couvert Etats-Unis | 2,70 € |

2 - Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois

| | | Droits de place des 2ml |
|--|---|-------------------------|
| Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7) | Artisanat et Métiers d'Art, Création, Livres anciens Croix-Rousse, Livres anciens Carnot, Timbres | 7,50 € |
| Marchés à abonnement bimensuel (2j/mois) | Livres anciens Ambroise Courtois Livres anciens Lyautey Livres anciens Raspail Livres anciens Saint Jean | 3,75 € |
| Marchés à abonnement mensuel (1j/mois) | Livres anciens Jean Macé | 1,90 € |
| | Livres anciens marché couvert Etats-Unis | 3,75 € |

IV - Marché aux bouquinistes

| | |
|--|---------|
| <p>Droit par case et par mois</p> <p>Le paiement de l'abonnement donne droit à la vente dans le casier octroyé tous les jours de la semaine et à l'installation d'étals aux abords du casier sans aller au-delà de la moitié de l'espace situé entre chaque casier les samedis, dimanches et jours fériés.</p> | 80,30 € |
|--|---------|

Vu l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n° 2022/4350 du 7 juin 2022 portant règlement général des marchés de la Ville de Lyon ;

Vu la délibération n° 2008/981 du 22 décembre 2008 ;

Vu la délibération n° 2015/953 du 16 mars 2015 ;

Vu la délibération n° 2023/0646 du 21 décembre 2023 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis favorable du Conseil du 3e arrondissement en date du 03/12/2024

Vu l'avis favorable du Conseil du 4e arrondissement en date du 04/12/2024

Vu l'avis favorable du Conseil du 2e arrondissement en date du 02/12/2024

Vu l'avis favorable du Conseil du 5e arrondissement en date du 03/12/2024

Vu l'avis favorable du Conseil du 7e arrondissement en date du 03/12/2024

Vu l'avis favorable du Conseil du 1er arrondissement en date du 04/12/2024

Vu l'avis favorable du Conseil du 6e arrondissement en date du 03/12/2024

Vu l'avis favorable du Conseil du 8e arrondissement en date du 03/12/2024

Vu l'avis favorable du Conseil du 9e arrondissement en date du 03/12/2024

DELIBERE

1 - A compter du 1^{er} janvier 2025 inclus, les tarifs énoncés au I, II, III et IV sont approuvés.

2 - Les recettes en résultant seront imputées sur le programme GESTEXPLOI, opération OPUBLIM.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Lyon, signé le 13/12/2024

Grégory DOUCET

